

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 22 janvier 2013 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Francis MERCIER, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire - Stefan DAMMAN – Renaud Vilain

Excusé: MM. Guido CLAES, Président - Patrick VAN PETEGHEM, DT

1. Préambule

Du fait de l'absence excusée de M. Guido CLAES, Président, M. Francis MERCIER, Vice-président, présidera la réunion.

M. Francis MERCIER souhaite la bienvenue au nouveau membre de la Commission Sportive issu du Comité Sportif FFBN, M. Renaud VILAIN.

M. MERCIER souhaite aux membres de la Commission Sportive ses bons vœux pour l'année nouvelle.

2. Championnat 2012-2013 et Courier

2.1 Match SH I/IRes 1049/1149 Brussels – Kortrijk du 07-12-2012

La Commission Sportive prend connaissance du courrier du Brussels.

La Commission Sportive demande aux deux clubs de trouver pour le 31/01/2013 au plus tard une nouvelle date.

Passé cette date, la Commission Sportive décidera d'elle-même de la date à laquelle le match sera joué.

Le club qui refusera cette date sera considéré comme Forfait.

La Commission Sportive rappelle que les matches doivent se jouer à heure raisonnable.

La Commission Sportive demande à être en copie de tous les échanges de mail concernant cette affaire.

2.2 Match SH IV 4043 Seraing – Ixelles du 12-01-2013

Le club d'Ixelles a averti le Secrétaire de la Commission Sportive qu'il n'avait pas assez de joueurs pour aligner une équipe à ce match et se voit donc dans l'obligation de déclarer forfait.

L'équipe de Seraing et l'arbitre ont été averti dans les temps.

La Commission Sportive décide :

Le club de Seraing gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende forfaitaire sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club d'Ixelles.

2.3 Match SH III 3045 Mechelen B – Blankenberge du 19-01-2013

Du fait de la météo, les joueurs de Blankenberge n'ont pas voulu prendre la route.

La Commission Sportive n'avait émis aucun avis de report pour les matches devant se jouer le samedi soir estimant que la météo n'était pas défavorable pour effectuer les déplacements.

La Commission Sportive décide :

Le club de Mechelen B gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende forfaitaire sans les frais de déplacement de l'arbitre à l'encontre du club de Blankenberge.

2.4 Interpellation du club de Gentse

Le secrétaire fait part d'un mail du club de Gentse concernant le forfait du match U20 Gentse – Eeklo du 21-10-2012.

| RÉDACTION | ENVOI | REMARQUES | APPROBATION |
|------------|------------|------------|-------------|
| 03/02/2013 | 06/02/2013 | 13/02/2013 | 14/02/2013 |

Tel/Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be



Suite à l'accord exceptionnel que la Commission Sportive a donné au club de Hasselt lors du match SH IIRes Gentse – Hasselt du 16-12-2012, le club de la Gentse demande si le caractère exceptionnel ne pourrait être appliqué au match U20 susmentionné.

La Commission Sportive demande au secrétaire si les circonstances sont équivalentes.

Le secrétaire précise que les deux cas sont différents.

La Commission Sportive décide de confirmer sa décision initiale.

3. Tirage au sort des 1/2 Finales Coupe de Belgique « A » et « B »

3.1 Coupe de Belgique « B »

M. Patrice DE KIMPE représentant le club organisateur des finales des Coupes de Belgique – Mouscron – procède au tirage au sort de la 1/2 Finale « B » :

| | |
|---------|--------------|
| Calypso | Leuven (+5) |
| Waregem | Seraing (+5) |

3.2 Coupe de Belgique « A »

Mme DENAMUR Ch. – Commission Sportive Nage Synchronisée - procède au tirage au sort de la 1/2 Finale « A » :

| | |
|----------|----------|
| Mouscron | Kortrijk |
| Eeklo | Brussels |

3.3 Les matches se joueront le WE du 22-23-24/03/2013.

4. Divers

4.1 La Commission Sportive se réjouit que les PV soient rédigés plus rapidement et de la nouvelle manière de les approuver.

4.2 Le Secrétaire demande à la Commission Sportive de revoir la formule des Forfaits.

Les clubs déclarent plus facilement forfait de par le passé.

Il faudrait revoir l'amende fédérale et instaurer différentes amendes selon le moment où le forfait a été demandé ou prononcé.

4.3 M. Francis MERCIER informe la Commission Sportive que l'équipe universitaire water-polo participera aux Universiades 2013 à KAZAN (URSS)

4.4 La Commission sportive se réjouit de la participation de l'équipe nationale U17 au Tournoi Qualificatif aux Championnats d'Europe au Monténégro.

4.5 La Commission Sportive déplore la décision prise par le CA de la FRBN pour le refus de l'organisation du stage en Roumanie en vue de la préparation de l'équipe U17 au Tournoi Qualificatif aux Championnats d'Europe.

La Commission Sportive désire connaître la limite du budget attribué au Water-polo par la Fédération.

| | | | |
|------------|------------|------------|-------------|
| RÉDACTION | ENVOI | REMARQUES | APPROBATION |
| 03/02/2013 | 06/02/2013 | 13/02/2013 | 14/02/2013 |

5. Décisions

- Match SH I Brussels - Kortrijk, voir point 2.1 du PV
- Forfait du club d'Ixelles, voir point 2.2 du PV
- Forfait du club de Blankenberge, voir point 2.3 du PV

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

Prochaine réunion :
Mardi 26 février 2013 – 18.15 h/u – Bruxelles – Bureau Fédéral

| RÉDACTION | ENVOI | REMARQUES | APPROBATION |
|------------|------------|------------|-------------|
| 03/02/2013 | 06/02/2013 | 13/02/2013 | 14/02/2013 |

Tel/Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

